

Zeitschrift: The Swiss observer : the journal of the Federation of Swiss Societies in the UK

Herausgeber: Federation of Swiss Societies in the United Kingdom

Band: - (1981)

Heft: 1778

Rubrik: Rubrique romande

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Emigration suisse: les risques politiques

DEPUIS sa création, en 1958, le Fonds de Solidarité des Suisses de l'étranger a indemnisé 480 personnes pour un montant total de 6,4 millions de francs, soit plus de £1,500,000. Or presque 90% des cas concernaient des Suisses habitant l'Afrique.

Dès ses débuts, il est vrai, le Fonds a dû s'occuper coup sur coup de plusieurs centaines de Suisses contraints de rentrer dans leur pays d'origine après l'accession à l'indépendance du Maroc, de la Tunisie, puis de l'ex Congo belge et de l'Algérie ou en rapport avec la crise de Suez.

L'instabilité du continent africain a cependant continué à déployer ses effets et sur les 30 indemnités versées ces quatre dernières années, 20 avaient trait à l'Afrique — avec en particulier l'ex-Rhodésie et le Mozambique — et 5 à Madagascar.

Récemment, les tensions en Amérique latine ont également eu des répercussions sur l'activité sur l'activité du Fonds. C'est ainsi que les administrateurs ont dû prendre des mesures spéciales pour le cas de la Bolivie.

Ils ont porté à trois ans le délai pendant lequel un nouveau membre résidant dans ce pays ne pourra pas être indemnisé. Normalement, ce délai est de deux ans.

Il a été institué pour éviter que des Suisses qui ont vécu confortablement pendant de longues années dans un pays donné sans adhérer au Fonds — et donc sans payer de cotisations — ne deviennent membres au dernier moment,

L'AFRIQUE a été, au cours des vingt dernières années, le continent politiquement le moins sûr pour les émigrants suisses. C'est ce qu'indique une statistique publiée à Berne par le Fonds de Solidarité des Suisses de l'étranger. Cette organisation apporte une aide financière

— 50'000 francs, soit environ £10,000 par cas au maximum — aux émigrants suisses qui doivent quitter leur pays de résidence à la suite de guerres, de troubles civils ou de mesures contraignantes de caractère politique. Des détails avec MICHEL WALTER.

lorsque les bouleversements politiques ont déjà commencé. A cet égard, le Fonds part du principe "que l'on n'assure pas une maison en feu".

Dans le même ordre d'idées, le Fonds a pratiqué une politique très prudente dans les années qui ont précédé l'indépendance de l'ex Rhodésie (aujourd'hui Zimbabwe).

Actuellement, le Fonds compte près de 11'000 membres répartis dans le monde entier. La somme totale des indemnités qu'il devrait débourser si tous les adhérents perdaient leurs moyens d'existence en même temps dépasse 60 millions de dollars.

Comme les cotisations sont remboursables avec intérêt, le Fonds permet aussi à ses membres de se constituer en Suisse une petite réserve financière.

C'est ce qui explique notamment sa popularité dans les régions considérées comme traditionnellement stables telles que l'Europe ou l'Amérique du Nord.

Contrairement à ce que l'on croit parfois, tous les Suisses de

l'étranger ne sont pas de riches capitalistes profitant des conditions particulières de leur pays de résidence — par exemple du sous-développement économique — pour s'enrichir sur le dos des populations locales.

Parmi les membres du Fonds qui ont été indemnisés, on trouve beaucoup de personnes de condition modeste victimes de toutes sortes de fanatismes aveugles ou de l'arbitraire de certains fonctionnaires.

Les statuts du Fonds précisent

d'ailleurs qu'aucune indemnité n'est versée si la victime d'une mesure de contrainte politique est elle-même pleinement responsable de la décision des autorités.

Si, par exemple, un Suisse est expulsé parce qu'il a violé systématiquement les lois monétaires et fiscales de son pays de résidence, il y a peu de chance pour qu'il trouve grâce auprès du Fonds de Solidarité. — Radio Suisse Internationale.

Learning English the easy way



... through the pages of *This month*

Reading practice becomes fun with ***This month***. It presents the news in a unique way — with short words and easy sentences. The ideal gift for a new arrival in Britain, or for a friend in Switzerland.

Send £3.50 for the next 12 issues to: ***This month***, 68 Chester Road, Hazel Grove, Stockport SK7 5NY.

La Suisse et la Croix-Rouge

LA Suisse n'accepte pas tels quels les deux nouveaux "Protocoles additionnels" de la Croix-Rouge qui complètent les fameuses Conventions de Genève sur la protection des victimes de la guerre. C'est ce qu'a souligné le chef de la diplomatie helvétique, en commentant devant la presse le rapport rédigé à ce sujet par le gouvernement.

Dans ses conclusions, le gouvernement demande au Parlement de ratifier les Proto-

coles en formulant toutefois deux réserves importantes. Elles portent sur certaines mesures de protection de la population civile dont la stricte application menacerait — selon les autorités suisses — les intérêts de la défense nationale.

Dans son rapport, le gouvernement critique aussi le fait que les maquisards engagés dans des guerres dites de libération bénéficieront désormais des garanties humanitaires prévues pour les conflits internationaux.